



**Alliance française
Ile Maurice**

A. CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX COURS

La participation à un cours devient effective seulement suite au versement intégral des frais d'inscription au cours souhaité.

L'ouverture d'un cours nécessite au préalable un minimum de 10 inscriptions et dans l'éventualité où ce nombre ne serait pas atteint, le centre se verrait dans l'obligation de l'annuler.

B. ANNULATION DE DOSSIER

- Si elle est signalée **AVANT** le début de la session, lors du remboursement, il sera retenu une somme de MUR 200 en guise de frais de dossier.
- Si elle est signalée **APRÈS** le début de la session (deux classes), **AUCUN** remboursement ne sera effectué.

C. RÈGLEMENTS INTERNES

L'inscription aux cours de l'Alliance française implique une adhésion totale aux règlements internes suivants :

1. L'Alliance française s'engage à prendre la responsabilité d'un/e enfant mineur/e des ateliers, du primaire ou du secondaire **UNIQUEMENT** durant les heures de cours - soit durant sa présence physique dans ses locaux. A cet effet, il ne lui sera pas autorisé d'entrer dans les salles avant l'arrivée de son professeur. Par conséquent, avant et après les heures de cours, il incombe aux parents d'être responsables de leurs enfants.
2. Il est rappelé que tout élève inscrit veillera à être ponctuel et assidu aux cours.
3. La dégradation/détérioration du matériel de l'Alliance française par un élève entraînera d'une part, l'exclusion immédiate de ce dernier et d'autre part le règlement financier par les parents du dommage subi.
4. Il est strictement interdit de manger dans les salles de classe.

D. ACCÈS à la médiathèque

Une inscription à un cours ne donne pas automatiquement accès à la médiathèque. Il est vivement recommandé aux parents d'y abonner leurs enfants leur permettant ainsi de la fréquenter et de participer à des animations organisées.



**Alliance française
Ile Maurice**

E. ALERTE CYCLONIQUE/PLUIES TORRENTIELLES

1. Avertissement/Alerte 1- Cours normal
2. Avertissement/Alerte 2 - Pas de cours
3. **Avis de fortes pluies/pluies torrentielles** - La tenue des cours dépendra de la décision prise par le Ministère de l'Éducation nationale et communiquée sur les ondes/ou par voie numérique.

Alliance française de Maurice

Your attention is drawn to the following entry requirements relating to courses offered by **Alliance française de Maurice**

ENGLISH VERSION

A. ENTRY REQUIREMENTS/ENROLMENT CONDITIONS

Your participation to any course becomes effective only after the full payment of the enrolment fees

For your information, our institution reserves the right **not to run a course** unless the minimum number of students, that is 10, has been reached. In that case, the participant will be informed and refunded accordingly.

B. CANCELLATION

If same occurs **before the start of the course**, a sum of MUR 200 will be retained for administrative purposes when the enrolment fees are refunded.

In case a request for cancellation is made **after two classes, i.e after two weeks**, same will not be entertained.

C. INTERNAL RULES

Enrolment at our institution presupposes a total adherence to our prevalent internal rules and regulations.

D. CYCLONIC CONDITIONS

Cyclone Warning 1

Cyclone Warning 2

Torrential rains

Classes will be run as usual

No classes will be held

**To listen to news bulletins on the radio channels
as well as on social media**

1, RUE VICTOR HUGO, BELL VILLAGE

Téléphone : (+230) 2122949 / Télécopie : (+230) 212 2949

Courriel : gestion.afim@gmail.com / Site web : www.afmaurice.org / 